



**STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS POUR LE
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER
ELABORES SOUS LA COORDINATION DU
MINISTERE DES FINANCES DU BURUNDI
2011-2017**

A

A

Décembre 2010

Version Finale

TABLE DES MATIERES

Liste des sigles	3
I Contexte et Justification	4
II Etat des lieux.....	6
II.1 Environnement macro-économique.....	6
II.2 Structure du secteur financier du Burundi	7
II.3 Réformes réalisées.....	7
II.4 Forces et faiblesses du secteur financier.....	8
III Orientations stratégiques	15
III.1 Objectif global et axes stratégiques	15
III.2 Approches d'Intervention	17
III.3 Objectifs opérationnels et Plans d'actions	17
IV. Mécanismes de mise en œuvre du plan d'actions	20
Annexe 1 : Liste des bailleurs de fonds actifs dans le secteur financier.....	22
Annexe 2 : Plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie de Développement du secteur financier (2011-2017).....	23
Annexe 3 : Ordonnance de création du comité national d'élaboration.....	51

LISTE DES SIGLES

ABEF	Association des banques et établissements financiers du Burundi
ARCA	Agence de régulation et de contrôle des assurances
ARFIC	Autorité de Régulation de la Filière Café
ASBL	Association Sans But Lucratif
BAD	Banque Africaine de Développement
BANCOBU	Banque Commerciale du Burundi
BBCI	Banque Burundaise du Commerce et de l'Industrie
BID	Banque Islamique de Développement
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BOA	Bank of Africa
BOB	Bulletin Officiel du Burundi
BRB	Banque de la République du Burundi
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CIMA	Confédération InterAfricaine des Marchés d'Assurance
CNE	Comité National d'Elaboration de la Stratégie de Développement du Secteur Financier
COSPEC	Coopérative Solidarité avec les Paysans pour l'Epargne et le Crédit à Cibitoke
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
FBu	Franc Burundais
FENACOBUR	Fédération Nationale des Coopératives du Burundi
FMCR	Fonds de Microcrédit Rural
FMI	Fonds monétaire international
FONIC	Fonds national d'investissement communal
FORCE	Fonds pour la Relance, les Conseils et les Echanges en Micro-finance
FOSIP	Fonds de Soutien à l'Investissement Privé
FPHU	Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain
IARD	Incendie, Accidents et Risques Divers
IFRS	International Financial Reporting Standards
IMF	Institutions de micro-finance
INAMMA	Institut National d'Assurance Maladie-Maternité
INSS	Institut National de Sécurité Sociale
MF	Ministère des Finances
MFP	Mutuelle de la Fonction Publique
MFPTSS	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
MJ	Ministère de la Justice
ML	Ministère ayant le logement dans ses attributions
MPME	Micro et Petite et Moyenne Entreprise
OBI	Opérations bancaires internes
ONPR	Office National des Pensions et Risques Professionnels
PESF	Programme d'Evaluation du Secteur Financier
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés

RBTR	Règlement brut en temps réel
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
RIM	Réseau des Institutions de Micro-finance
SA	Société anonyme
SIG	Système d'information de gestion
SOCABU	Société d'Assurance du Burundi
UCODE	Union pour la Coopération et le Développement
USAID	United States Agency for International Development
USD	Dollars des Etats Unis

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Le secteur financier est constitué de l'ensemble des institutions et organismes intervenant dans le financement de l'économie, la mobilisation de l'épargne, l'intermédiation des risques et l'offre de moyens de paiement. De par l'importance des services rendus, le secteur financier constitue un socle sur lequel repose le développement de l'économie nationale. La croissance économique, le développement du secteur privé et la réduction de la pauvreté dépendent d'un secteur financier sain, efficace et vigoureux. Ainsi par exemple, la production et la commercialisation du café ne pourraient avoir lieu en l'absence de financement. De même, le développement du tourisme, une importante source de croissance et de devises, requiert l'existence d'un système de paiement moderne avec accès aux cartes de crédit.

2. Pour développer le secteur financier et lui permettre d'accompagner efficacement le développement de l'économie nationale, le Gouvernement du Burundi a sollicité le soutien de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI).

3. Ainsi, dans le cadre du Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF), une mission conjointe FMI/Banque Mondiale a conduit en janvier 2009 une étude sur le secteur financier du Burundi. Cette étude a permis d'analyser la performance financière et les forces et faiblesses des institutions du secteur, le degré d'accès aux services financiers ainsi que l'environnement réglementaire, juridique et judiciaire dans lequel les institutions opèrent.

4. Cette étude a fait ressortir la nécessité d'élaborer une stratégie de développement du secteur financier du Burundi assortie d'un plan d'actions pour sa mise en œuvre. A ce titre, un Comité National d'Elaboration (CNE), constitué de représentants des différents acteurs animant le secteur financier national a été mis en place par l'ordonnance ministérielle No 540/785 du 18 mai 2010.¹ Copie de l'ordonnance avec les noms des membres du comité se trouve en annexe 3.

5. Les travaux du Comité ont été effectués avec l'appui de la Banque Mondiale à travers FIRST initiative² sur la base du CSLP1. Le Comité s'est inspiré notamment de l'Aide Mémoire de la mission du PESF, de l'étude sur l'environnement des affaires au Burundi, d'une étude sur la micro-finance et d'une autre étude sur le financement rural et de la PME. En retour, le CSLP2 intégrera les objectifs et axes de développement de la présente stratégie.

6. Le Comité a :

- apprécié les recommandations formulées par la mission conjointe FMI/Banque Mondiale dans le cadre du PESF, et celles mises en avant dans les études complémentaires ;
- retenu les recommandations jugées pertinentes et proposé d'autres mesures ; et
- hiérarchisé les actions à mettre en œuvre ;

¹ Portant création et fonctionnement du Comité National d'Elaboration de la Stratégie de Développement du Secteur Financier au Burundi.

² Initiative pour le Renforcement et la Réforme du Secteur Financier

7. Les travaux du Comité ont permis de définir des orientations stratégiques assorties d'objectifs opérationnels sous-jacents et d'un plan d'actions dont la mise en œuvre contribuera à la stabilisation et l'approfondissement du secteur financier du Burundi ainsi qu'à l'amélioration de l'accès aux services financiers (épargne, crédit, moyen de paiement).

8. Le Comité a organisé des consultations avec les différentes institutions et les bailleurs de fonds pour intégrer leurs contributions avant la phase finale d'adoption de la stratégie et du plan d'actions par le Conseil des Ministres.

II. ETAT DES LIEUX

II.1 ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE

9. Le Burundi est un pays pauvre avec un revenu par habitant d'environ 120 USD en 2009. Le pays est entré dans une phase de relative stabilité politique après plusieurs années de troubles intérieurs. Les performances économiques se sont améliorées entre 2003 et 2009 mais les équilibres macroéconomiques demeurent fragiles. La croissance du PIB réel a été de 3,4% en 2009 (en léger déclin par rapport au 4,5 % réalisé en 2008). Le pays est dépendant de l'aide extérieure et la volatilité de cette aide affecte la gestion et la performance macroéconomique.

10. L'inflation a diminué mais demeure élevée à 10,5% en 2009 (24,5 % en 2008) et volatile du fait d'une insuffisance de contrôle de la politique monétaire, mais aussi en raison du recours à un financement monétaire des déficits lorsque l'aide extérieure reçue n'atteint pas le niveau escompté.

11. Le déficit budgétaire est élevé (16,2% du PIB en 2009) et est financé en grande partie par des ressources extérieures (dons et allègements de dette). La position extérieure est également fragile avec un déficit du solde courant de la balance des paiements en augmentation³ et qui atteint près de 25% du PIB (dons compris) en 2009.

12. En 2009, la dette publique intérieure représentait 22% du PIB et la dette extérieure 105,2 % avant allègement PPTE.

13. Le pays est confronté à un certain nombre de défis parmi lesquels figurent l'atteinte et le maintien de la stabilité macroéconomique, l'amélioration de la croissance et la réduction de la pauvreté. Pour relever ces défis, il a besoin de diversifier son économie en général et son secteur agricole en particulier. Il a aussi besoin d'investir dans les ressources humaines et l'infrastructure physique pour rattraper le retard dû aux années de troubles intérieurs et augmenter la productivité.

14. L'aide extérieure contribue dans une certaine mesure à atteindre ces objectifs. Mais surtout, une bonne gestion macroéconomique, notamment une bonne conduite de la politique monétaire, une bonne gestion de la dette publique et de la trésorerie de l'État, et un bon fonctionnement du secteur financier sont nécessaires pour réduire les vulnérabilités extérieures et soutenir la croissance.

³ 313 millions de dollars US en 2009 contre 223 millions en 2008 et 105 millions en 2007.

II.2. STRUCTURE DU SECTEUR FINANCIER DU BURUNDI

15. Le secteur financier comprend⁴: (a) une banque centrale; (b) huit (8) banques commerciales et deux (2) établissements financiers; (c) des bureaux de change; (d) vingt et un (21) établissements de micro finance⁵; (e) des services financiers de la poste; (f) cinq (5) compagnies d'assurance IARD⁶ et une (1) compagnie d'assurance-vie; et (g) deux (2) organismes de prévoyance sociale⁷. Le marché monétaire est embryonnaire et il n'y a pas de marchés financiers. Les banques dominent le secteur avec 79% de l'actif total des institutions financières.

16. Le secteur financier Burundais a connu une croissance soutenue au cours des dernières années. Les actifs bancaires ont cru de 134% entre 2004 et 2009 et les crédits de 111%, dont ceux au secteur privé de 88 %. Quant aux dépôts bancaires, ils ont connu un taux de croissance de 138 % au cours de la période⁸.

II.3. REFORMES REALISEES

17. Conscientes de l'importance du secteur financier, les autorités se sont engagées dans un programme de réforme de ce secteur. Depuis 2001, le cadre juridique et judiciaire a fait l'objet d'un ensemble de réformes dont l'objectif était de moderniser les lois et les règlements. A titre d'illustration, la Banque Centrale utilise la loi bancaire de 2003 pour superviser les banques et établissements financiers. Cette loi est en cours de révision. La Banque Centrale a été dotée de nouveaux statuts en 2008 et une législation sur la micro-finance a été mise en place permettant ainsi l'organisation de la supervision des institutions de micro-finance. Un projet, FORCE, contribue à la restructuration des institutions de micro-finance. L'État paie ses employés et fournisseurs uniquement par virements bancaires, favorisant ainsi la bancarisation.

18. Sur le plan monétaire, le système des réserves obligatoires a été harmonisé avec les bonnes pratiques en la matière tandis que les appels d'offres de liquidité et de souscription aux bons du Trésor ont été réformés avec la suppression des taux d'intérêt plafonds. Dans le domaine des changes, la Banque centrale a pris des mesures pour corriger les dysfonctionnements du marché des enchères de devises, notamment par la suppression du cours planché et l'annonce préalable du montant mis sur le marché. Dans la foulée, elle a lancé un marché des enchères des devises symétrique permettant des enchères à l'achat comme à la vente.

19. En dépit des réformes réalisées, beaucoup de progrès reste encore à faire.

II.4 FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR FINANCIER

20. Les réformes mentionnées ci-dessus ont surtout porté sur la stabilité du secteur financier. Elles ont seulement effleuré l'approfondissement du secteur et en particulier l'accès aux services financiers. Cette section procède à l'analyse des différentes catégories d'institutions financières et en relève les forces et faiblesses.

⁴ Au 31 décembre 2009

⁵ En 2010, une IMF avait cessé ses activités.

⁶ Une sixième compagnie a obtenu son agrément en 2010.

⁷ Il existe plusieurs fonds. Seul le FMCR a retenu l'attention. Les autres fonds comme le FOSIP et le FONIC ne font pas d'intermédiation financière.

⁸ La plus forte croissance pour les actifs (29%), les crédits totaux (31,4%) et les dépôts (30,4%) a été enregistrée en 2008. La plus forte croissance pour les crédits au secteur privé a été enregistrée en 2009 (23,8%)

II.4.1. La Banque Centrale

21. La Banque centrale est un acteur important du secteur financier par sa présence sur le marché monétaire et sur le marché de change et par son rôle majeur dans le système de paiement. En outre elle coiffe la politique monétaire et assume les fonctions de régulateur et superviseur des banques, établissements financiers et institutions de micro finance. La majorité de ses opérations sont manuelles. Son informatisation a débuté avec l'aide de deux assistants techniques résidents.

II.4.2. Les banques commerciales et établissements financiers

22. Au 31 décembre 2009, les banques commerciales affichaient des actifs d'un montant total de 689 milliards de FBu, un encours de prêts de 378 milliards de FBu, et des dépôts de 408 milliards de FBu. Les établissements financiers détenaient 43 milliards de FBu d'actifs. Le système est relativement concentré avec la plus grande banque représentant 31% de l'actif, 31% des crédits et 33% des dépôts de l'ensemble du système bancaire et les trois principales banques comptant pour 74% de l'actif, 69% des crédits et 76% des dépôts.

23. Le système bancaire est relativement bien capitalisé et le niveau de liquidité est généralement confortable. La qualité du portefeuille s'est améliorée depuis 2005, mais le taux de détérioration demeure élevé (13% en moyenne et au-delà de 18% pour plusieurs institutions). Le recouvrement des créances est long et difficile et les procédures d'analyse, d'octroi et de suivi de crédits laissent parfois à désirer. Les banques exhibent une certaine vulnérabilité, au risque de crédit et aux contre-performances liées à la crise.

24. L'entrée de quatre banques étrangères d'envergure (Ecobank, Access, BOA et Diamond Trust) a changé la donne du secteur. La concurrence bancaire se fait de plus en plus au niveau régional et même panafricain. Les banques indépendantes ont de plus en plus de difficultés à soutenir la concurrence des banques à réseaux.

II.4.3. Système de paiement

25. Le système de paiement est archaïque ; la compensation est manuelle ; il n'y a pas de règlement en temps réel pour les transactions de gros montants ; le développement de la monétique est très modeste et se fait en l'absence d'un cadre cohérent. Des travaux sont en cours pour la modernisation des systèmes de paiement aussi bien au niveau des banques commerciales que de la BRB sous la direction d'un Comité de Pilotage. Un préalable est l'informatisation de la BRB.

II.4.4. Les assurances

26. Le secteur des assurances devrait jouer un rôle important dans le développement du pays par l'intermédiation des risques et la mise à disposition de ressources longues pour l'économie. Au Burundi, l'absence de supervision et la faiblesse des institutions empêchent le secteur des assurances d'apporter une contribution effective au développement économique.

27. La taille du secteur est modeste par rapport aux autres pays d'Afrique. Le chiffre d'affaires du secteur était de 10 millions USD en 2007. La pénétration (primes/PIB) est de 1 %, soit 2,5 fois moins qu'au Kenya et 4,5 fois moins que la moyenne africaine ; la densité (primes/habitant) de 1,3 USD est 15 fois inférieure à celle du Kenya et 40 fois inférieure à la moyenne en Afrique.

28. Le secteur est très concentré : La SOCABU représente la moitié du marché. Le secteur des assurances n'est pas moderne, avec une gamme de produits très limitée, concentrée à 63 % sur les produits d'assurance automobile obligatoire. Le marché de l'assurance-vie est également peu développé.

29. La santé financière et la solvabilité des compagnies ne répondent pas à la réglementation et aux normes internationales. Sur les 5 compagnies régies par le code des assurances, une seule semble respecter toutes les normes de capital social, de marge de solvabilité et de provisions techniques (deux compagnies respectent les normes de capital minimum). En outre, les compagnies souffrent d'arriérés de primes (3,5 millions USD ou 32 % des primes émises). Certaines compagnies éprouvent des difficultés à régler les sinistres.

30. La réglementation présente de nombreuses lacunes, parmi lesquelles a) la norme de capital minimum (300 millions FBU), qui a sans doute été justifiée pour le Burundi par le passé mais qui est aujourd'hui inadéquate ; et b) l'absence de barémisation des paiements de bénéficiaires. De plus, l'absence d'un plan comptable spécifique aux assurances est un obstacle au développement du secteur.

31. La supervision est inexistante : Un décret de 2001 prévoyait la mise en place d'une Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA), et des décrets en 2007 ont nommé le Directeur Général et le conseil d'administration. Mais la structure n'a jamais été opérationnelle.

32. La faiblesse de la supervision se traduit par le maintien en activité de compagnies insolubles, qui ne survivent qu'en utilisant les nouvelles primes pour régler les anciens sinistres, au prix d'un passif net qui ne cesse de s'accroître. Toutefois, des efforts sont entrepris pour dynamiser la structure de supervision.

II.4.5. La micro-finance

33. Dans le contexte du Burundi dont la population est à 90% rurale, les institutions de micro-finance (IMF) sont appelées à jouer un rôle important. A la fin de 2009, Vingt IMF offraient principalement de l'épargne à vue (avec 299 000 épargnants) et du crédit à court et moyen terme (avec 103 500 emprunteurs), soit plus que les banques et la Poste réunies. L'actif total des 20 institutions s'élève à environ 57 milliards de FBU.⁹ La gamme des services offerts demeure limitée et peu adaptée aux besoins de la clientèle.

34. L'industrie est relativement concentrée ; six institutions ont réuni 93 pourcent de l'encours de l'épargne et ont octroyé 96 pourcent de l'encours de crédit.

35. La majorité des emprunteurs sont des salariés qui domicilient leurs salaires dans l'institution prêteuse. Ce genre de crédit ne demande pas de grands efforts de la part des institutions dans la mesure où cette pratique relève davantage d'une « administration de crédit » que d'une analyse des risques.

36. La majorité des institutions sont bénéficiaires. Toutefois, cinq institutions qui servent environ 50 000 clients/membres et affichent 1,8 milliards de FBU d'encours de dépôts ont enregistré un

⁹ L'encours des dépôts était de 34,8 milliards de FBU et l'encours de crédit 35,5 milliards de FBU.

déficit d'exploitation.

37. Le cadre réglementaire demeure insuffisant : ainsi, les IMF ne peuvent prêter plus de 100 % de leurs dépôts¹⁰ limitant le refinancement auprès des banques commerciales ; l'exigence d'un nombre minimum de 300 membres pour l'établissement d'une coopérative peut limiter la création de nouvelles institutions; certaines activités ne sont pas autorisées, comme le financement immobilier, le crédit bail et certains transferts de fond. En outre, les IMF sont peu familières avec le nouveau plan comptable.

38. Dans l'ensemble, les IMF ont des lacunes dans les domaines suivants : gestion financière, gestion des produits, gestion du personnel, systèmes d'information de gestion, comptabilité, planification, contrôles internes, gouvernance, ressources humaines, octroi et suivi des crédits. En particulier, la plus importante mutuelle, par son réseau, le nombre de sociétaires et l'épargne collectée est fortement affectée par ces faiblesses. Les règles de fiscalité ne sont pas les mêmes dépendant de la nature des IMF. Les mutuelles sont exemptes de taxation, mais les SA paient 35% sur les résultats. Une étude devrait être réalisée pour déterminer la pertinence d'apporter des ajustements à cette situation.

39. L'Association professionnelle des IMF, le RIM, joue un rôle dans le développement du secteur et dans la promotion des intérêts de ses membres, mais ce rôle est limité par le manque de ressources humaines et financières suffisantes.

40. La BRB a amélioré ses activités de supervision du secteur. Cependant, un renforcement est encore nécessaire pour assurer une surveillance efficace du secteur.

41. Les IMF obtiennent du refinancement auprès des banques commerciales, de la BNDE et du FMCR. Ce dernier a des activités et un impact limité.

II.4.6. La prévoyance sociale

42. L'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) gère un régime de pensions et un régime de risques professionnels pour les salariés du secteur privé, les employés contractuels de l'État et les établissements publics, et les fonctionnaires militaires et de police. Ces régimes sont gérés en répartition par annuités. La Mutuelle de la Fonction Publique (MFP) couvre le risque de maladie pour les fonctionnaires.

43. Les défis majeurs pour l'Institut National de Sécurité Sociale sont : la réforme paramétrique (le régime des pensions est déficitaire depuis 2007, et au rythme actuel, les réserves seront épuisées avant 2015), la gouvernance (gestion tripartite et non paritaire, mais guidée par l'État, contrairement au code de la sécurité sociale) et la réforme organisationnelle (informatisation, système de décaissements, contrôle et audit internes, recouvrement des arriérés de cotisations et des créances de l'INSS sur l'Etat, minimisation des couts).

44. La réforme paramétrique est bien en cours à l'INSS avec des mesures visant à réduire le déficit dans la branche pension qui entrent en vigueur le 1er janvier 2011. On note la faible couverture de la prévoyance sociale (5 % de la population est couverte par un régime de retraite, 10 % possède une assurance maladie) et l'absence de retraite complémentaire obligatoire basée sur

¹⁰ Cette restriction n'inclut pas les fonds de bailleurs.

la capitalisation.

45. Les pensions des fonctionnaires ont été, jusqu'à présent, payées directement sur le budget de l'Etat. Un Office National des Pensions et Risques (ONPR) sera opérationnel à partir du 31 janvier 2011 avec un régime constitutif des pensions et des risques professionnels pour les fonctionnaires.

46. Enfin, il sied de signaler la perspective de la création d'un système d'assurance-maladie maternité au profit du monde rural et du secteur informel qui sera géré par l'INAMMA (Institut National d'Assurance Maladie- Maternité).

II.4.7. La gestion de la trésorerie de l'Etat et de la dette publique

47. La gestion de la liquidité systémique est un pré-requis au développement du marché monétaire, et un marché monétaire développé est une première étape vers un marché financier performant. Il facilite la transformation des termes par les banques ainsi que la gestion des risques. Une bonne gestion de la liquidité systémique présuppose une politique monétaire et de change claire conduite efficacement et dans la transparence. Une bonne gestion de la dette et de la trésorerie est essentielle pour la stabilité des institutions (en éliminant les arriérés de paiement) et pour le financement de l'économie par le secteur privé (en minimisant les effets d'éviction). La BRB dispose d'un outil de prévision de la liquidité et d'instruments d'intervention sur le marché interbancaire.

48. La BRB éprouve toutefois des difficultés à concilier les objectifs de la politique monétaire et les besoins de financement du déficit budgétaire par les avances de la Banque Centrale à l'Etat. Toutefois la loi organique des finances et les statuts de la Banque Centrale qui datent de 2008 préconisent une suppression progressive des avances à l'Etat à l'horizon 2016. La gestion de la liquidité à court terme et l'objectif trimestriel de base monétaire n'ont pas été réconciliés. Jusqu'à récemment, à cause du plafond des taux de l'adjudication hebdomadaire de la BRB, qui est incompatible avec une politique de contrôle des agrégats monétaires, les taux de la Banque centrale étaient déconnectés de la réalité du marché et inférieurs au taux d'inflation.

49. Les transactions sur le marché interbancaire sont limitées et une part importante des opérations de gestion de la liquidité se fait via la facilité marginale de la BRB.

50. L'Etat éprouve beaucoup de difficultés à prévoir ses besoins intra-annuels et à les financer. Le marché secondaire des titres d'Etat est inexistant et, de manière générale, les marchés de capitaux sont embryonnaires.

51. Dans le cadre de son intégration dans la Communauté d'Afrique de l'Est, il est prévu que le Burundi établisse un plan de développement du marché financier sur 5 ans et ce, dans le but d'accroître les possibilités de placement, de faciliter le financement de l'Etat, d'améliorer les canaux de transmission de la politique monétaire et de promouvoir la stabilité financière.

II.4.8. L'environnement juridique et judiciaire

52. Les réformes législatives récentes ont modernisé le cadre légal mais les lois manquent d'une certaine effectivité. Les textes réglementaires nécessaires à leur mise en œuvre n'ont pas tous été

adoptés, le financement des institutions créées n'a pas été assuré,¹¹ les nouveaux textes n'ont pas été vulgarisés ni disséminés et les magistrats n'ont été formés que très tardivement, voire pas du tout.

53. Les incertitudes concernant les garanties sont une des raisons des coûts élevés et de la non disponibilité du crédit. L'hypothèque, bien que la sureté la plus souvent utilisée, pose problème pour les banques commerciales, à cause des lenteurs administratives au niveau de son inscription et des lenteurs judiciaires dans l'exécution des garanties (quel que soit le type), lenteurs souvent aggravées par des manœuvres dilatoires des emprunteurs.

54. L'efficacité des hypothèques a aussi été handicapée par le manque de diligence des banques dans leur enregistrement, les frais d'enregistrement étant perçus comme dissuasifs (3 % du montant du crédit). L'enregistrement est pourtant une condition essentielle de l'effectivité de la garantie.

55. Sauf dans le cas de garanties sous forme de nantissement du fonds de commerce, la loi ne contient pas d'exigence en matière de publicité pour le gage. Néanmoins, malgré l'absence d'une base légale à cet effet, un registre « spécial » des gages a été créé informellement au sein du tribunal de commerce. Ce registre est strictement réservé aux banques burundaises qui sont les seules à pouvoir enregistrer les gages qu'elles ont reçus afin de sécuriser leurs créances. Le décret portant sur le gage de fonds de commerce, l'escompte et le gage de factures commerciales prévoit une publicité légale consistant en l'inscription à un registre spécial à cet effet. Pourtant, ce registre n'a jamais vu le jour.

56. Le nantissement des stocks et équipements, éventuellement accompagné d'une tierce détention, pourrait utilement renforcer l'ensemble des garanties acceptables. La mise en œuvre de la tierce détention suppose tout d'abord que l'administration définisse la liste de produits et équipements pouvant faire l'objet d'un nantissement sans dépossession du débiteur. Le développement de la tierce détention supposera également l'établissement d'une certaine confiance entre les banques et la justice.

57. Malgré sa qualité, la loi sur le concordat judiciaire demeure lettre morte. En effet, le premier volet de ladite loi – la collecte d'informations en vue d'identifier les entreprises en difficulté – n'est pas appliqué. Afin de pouvoir organiser la collecte d'informations susmentionnée, la loi sur le concordat judiciaire prévoit la création d'une chambre d'enquête commerciale au sein de chaque Tribunal de Commerce. Ces chambres n'ont pas été créées. La conséquence en est que le deuxième volet de la loi sur le concordat judiciaire qui offre un traitement des entreprises en difficulté n'est quasiment jamais activé.

58. La réalisation des hypothèques est perçue comme une procédure très longue, incertaine et relativement coûteuse. Le rapport d'une commission de l'Association des Banques et Établissements Financiers établie en 2007 pour étudier la problématique du recouvrement des créances compromises des banques et établissements financiers n'a pas connu de suite. La question de l'environnement juridique a été traitée lors d'un atelier sur la politique sectorielle du Ministère de la Justice 2010-2015.

59. De manière générale, une politique nationale (2010-2015) est en cours d'élaboration au niveau du Ministère de la Justice.

¹¹ C'est le cas, par exemple, de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances, des chambres d'enquête commerciale au sein de chaque Tribunal de Commerce, et du Centre d'Arbitrage Commercial du Burundi.

II.4.9. L'accès aux services financiers

60. L'accès aux services financiers est limité au Burundi. Des données disponibles montrent qu'environ 1,9 pourcent de la population totale dispose d'un compte bancaire. Dans une enquête récente, le Burundi est 122^{ème} sur 122 dans le « capital access index » qui mesure l'accès par les entreprises aux sources de financement (bancaires et autres)¹². En particulier, il y a un manque de ressources longues pour financer le développement. Le financement du logement, des MPME et des zones rurales laisse à désirer.

a) Financement de l'habitat

61. Le secteur de l'habitat est caractérisé par une demande insatisfaite, par des prix élevés qui rendent l'habitat inabordable pour la majorité de la population et par un stock de logements en détérioration. La croissance de la population de 2,4 % par année et son jeune âge mettent en exergue le défi démographique du Burundi. Le nombre de réfugiés retournés au Burundi estimé à 500 000 personnes accentue la demande pour des logements.

62. L'offre présente et future de logements ne peut pas satisfaire la demande. La carence d'habitation est estimée à 15 000 logements par année. Cette situation a conduit à une augmentation massive des prix au cours des 3 dernières années (100 à 150 %). La construction résidentielle est insuffisante. Il n'y a pratiquement pas de promoteurs immobiliers ; leur part dans l'offre de logement est d'environ 1 %.

63. Le cadre légal ne contribue pas à l'établissement d'un secteur de l'habitat et d'un marché hypothécaire viable. Bien qu'il y ait une forte demande pour l'enregistrement de titres, seulement 46 000 propriétés ont été enregistrées. Le processus compliqué, opaque et coûteux exacerbe la situation. Plusieurs lois réglementent les activités du logement au Burundi, la plus importante étant le Code Foncier. Celui-ci sera bientôt révisé. Une lettre de politique de l'habitat et de l'urbanisation a déjà été adoptée.

64. Le marché du financement de l'habitat au Burundi est rudimentaire. Bien que les prêts aient triplé de 2005 à 2008, le montant total de l'encours à la fin de 2008 s'élevait à environ 15 millions USD. Les institutions de micro-finance ne sont pas autorisées à octroyer des prêts hypothécaires.

65. Le plus important prêteur est le Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain (FPHU) qui représente près des trois quarts du marché. Il opère principalement en zone urbaine. Il est suivi de la BCCI et de la BNDE. Le FPHU respecte toutes les normes prudentielles. L'absence de ressources longues est le principal obstacle à sa croissance.

b) Financement des MPMEs

66. L'analyse du portefeuille des banques et des établissements financiers du Burundi démontre que l'accès au financement pour les micros, petites et moyennes entreprises est encore limité.¹³ La

¹² Milken Institute Capital Access Index 2009, avril 2010

¹³ Le secteur privé n'est pas très développé. Environ 8 000 entreprises sont enregistrées au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) sur lesquelles 3 000 sont formellement enregistrées auprès des autorités fiscales avec 90 % de ce chiffre représentant des petites et moyennes entreprises.

répartition des crédits par secteur d'activité montre une importante concentration sur le secteur du commerce, qui représentait 60% des encours de crédit de toutes les banques à fin 2008 alors qu'il ne représentait que 12 % du PIB. Par ailleurs, le financement des activités agricoles est de moins de 10% alors que la contribution de ce secteur au PIB était de 44 %

67. Plusieurs banques commerciales offrent des crédits pour des fins de commerce aux petites et moyennes entreprises. Seul un établissement financier (la BNDE) est spécialisé dans le financement des MPME principalement dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Mais sa capacité de financement reste limitée par le manque de ressources. En outre, elle doit ajuster sa structure et son offre de services aux nouvelles orientations qu'elle s'est donnée. La plupart des MPME ont du mal à obtenir des crédits, en raison d'un certain nombre de facteurs, dont l'un des plus importants est l'indisponibilité des garanties réelles demandées par les banques et le dysfonctionnement du système judiciaire.

68. Les contraintes se situent aussi au niveau :

- i) de l'offre qui est souvent inadaptée (Les institutions financières manquent d'expertise en matière de financement de MPME. Il n'y a pas d'établissements financiers de crédit-bail ou de capital-risque, et il y a une carence de produits pour le financement de besoins en fonds de roulement et il n'y a pas de ressources à moyen et long terme);
- ii) d'un environnement des affaires peu propice ;
- iii) de l'inadéquation de certaines réglementations ;
- iv) des faiblesses des infrastructures d'information financières avec une asymétrie entre prêteurs et emprunteurs; les centrales d'informations financières mises en place par la banque centrale ne fournissent pas le soutien dont ont besoin les banques commerciales ; et
- v) de la faible capacité des MPME (manque de professionnalisme, de comptabilité de plan d'affaires) ; un projet d'incubateur d'entreprises a été mis en place avec l'assistance de l'USAID pour mieux structurer la demande ; les MPME n'ont pratiquement pas accès à du support en vue de leur renforcement. Dans ce contexte des prestataires de service d'appui pourraient jouer un rôle important. Mais eux-mêmes ont besoin de renforcement et de professionnalisation.
- vi) de l'absence d'incitation pour les banques commerciales à développer des activités de crédit pour les MPME en raison, disent-elles, d'absence de demande solvable (ou au moins de projets correctement montés et présentés) et d'un contexte d'incertitude politique et macroéconomique, entre autres.
- vii) du cout des ressources très élevé en raison de la rareté des ressources à moyen et long terme pour le financement de la MPME.

c) Financement rural

69. L'accès aux services financiers par le secteur rural est très limité au Burundi. Malgré la croissance des agences et guichets en milieu rural, l'accès au financement reste problématique. Les banques commerciales se focalisent sur les entreprises et les salariés urbains. Elles ne s'impliquent dans le financement de l'agriculture qu'à travers des financements structurés pour les filières café et thé et, dans une moindre mesure, la filière riz à travers deux pools bancaires distincts. Elles ont accordées 3,6 milliards de Fbu en crédit à l'agriculture ne dehors du café. La principale institution qui intervient véritablement dans des filières autres que le café, le thé et le riz qui sont plus ou moins structurées est la Banque Nationale de Développement Économique (BNDE), son portefeuille de crédit alloué à l'agriculture en 2009 s'élevait à 4,4 milliards de FBu.

70. La majorité des membres/clients des institutions de micro-finance sont des salariés. Par conséquent, l'industrie ne dessert pas la majorité de la population (les non salariés). Elle reste au service d'un marché incertain pour elle à moyen terme, étant donné que le secteur bancaire pourrait assez facilement servir ces clients. Le financement de l'agriculture reste marginal pour la plupart des IMF, à l'exception de quelques institutions telles qu'UCODE, CEC, Twitezimbere et les Coopecs de la FENACOBU qui se partagent un encours à l'agriculture de 2,2 milliards de FBu.

71. Les contraintes au développement du financement rural sont de deux ordres : a) des contraintes structurelles liées d'une part au manque de structuration du secteur rural et agricole et d'autre part à l'absence d'une politique claire de développement du secteur notamment vis-à-vis des contraintes liées à une politique réglementaire peu propice à l'intermédiation financière rurale ; et b) la non disponibilité de produits adaptés au financement rural.

72. Au niveau de la demande, les filières agricoles (à l'exception des filières café et thé) sont trop peu structurées pour constituer des contreparties crédibles pour les institutions financières. Par ailleurs, le manque d'installations de stockage constitue également un frein au financement.

73. Les problèmes au niveau de l'offre sont divers. Les prêts en milieu rural sont limités par :
i) des faiblesses au sein des IMF notamment au niveau de la gouvernance d'entreprises et des SIG ;
ii) le manque de connaissances des principales institutions financières sur les clients et instruments ruraux appropriés ;
iii) le manque de refinancement à faible coût pour les institutions de micro finance. Il faut toutefois noter des expériences intéressantes sur le crédit solidaire et d'autres types de produits financiers adaptés à l'agriculture. Enfin, les mutuelles disposent de ressources qui ne sont pas transformées en crédit. C'est par exemple le cas de la FENACOBU, qui transforme moins de 30 pourcent de ses dépôts en crédits.

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

III.1 OBJECTIF GLOBAL ET AXES STRATEGIQUES

74. L'objectif du Gouvernement du Burundi est de contribuer au développement d'un secteur financier sain, performant, efficace et inclusif au service de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Les grands axes stratégiques pour atteindre cet objectif sont les suivants :

- **Accroître la stabilité et la transparence du secteur financier (Axe 1).** La stabilité requiert des institutions en bonne santé financière qui résistent aux chocs externes et qui fonctionnent dans le cadre d'une réglementation et d'une supervision solides. La réglementation et la supervision des banques, des IMF, des compagnies d'assurance et de la prévoyance sociale seront renforcées. Les activités de contrôle seront séparées des activités de promotion pour éviter des conflits d'intérêt potentiels. Les premières reviennent aux autorités de contrôle, les secondes aux ministères, aux associations professionnelles et aux acteurs eux-mêmes. La transparence est essentielle pour l'efficacité du secteur et la protection des épargnants. Elle requiert un effort conjugué des autorités et des opérateurs.

- **Développer l'infrastructure (Axe 2).** Il s'agit notamment de mettre en place un système de paiement sûr et efficace qui sera la base de toutes les transactions financières. Le marché monétaire sera renforcé. A terme, le développement des marchés financiers complétera l'infrastructure

- **Approfondir le secteur financier (Axe 3).** La profondeur du système signifie, entre autres, un bon accès aux services financiers à un coût raisonnable, en particulier pour les MPME, les agriculteurs et les classes défavorisées, l'accès à des ressources longues et le financement du logement par des instruments appropriés. Il s'agit de promouvoir le dynamisme et l'interaction des différentes catégories d'institutions financières pour améliorer la pénétration des services financiers, de développer les institutions existantes, d'ouvrir le secteur à de nouvelles institutions et de favoriser l'introduction de nouveaux instruments. Dans ce contexte, l'accroissement du rôle du secteur privé dans le secteur financier sera encouragé afin de renforcer l'intermédiation des fonds et des risques ; l'Etat gardera le rôle important de régulateur et superviseur des institutions et de facilitateur de leur développement

- **Améliorer le cadre juridique et judiciaire (Axe 4)** pour qu'il puisse effectivement contribuer à la stabilité et à l'approfondissement du secteur financier en renforçant le respect des contrats et le recouvrement des créances.

75. Les quatre axes stratégiques retenus cadrent bien avec la vision de l'Etat Burundais pour l'avenir du pays telle qu'exprimée dans le CSLP1. Les grands objectifs du CSLP1 visent, entre autres, la promotion d'une croissance économique durable et équitable. L'accent est mis sur l'agriculture et les secteurs porteurs de croissance.

76. Au niveau du secteur financier, le CSLP1 avait retenu la consolidation des banques commerciales, le renforcement du contrôle et de la réglementation, le développement du micro crédit et du crédit rural et le développement de la capacité du secteur privé à élaborer des plans d'activité à l'appui des demandes de prêts. Le CSLP2 en préparation intégrera les objectifs et axes de développement de la présente stratégie.

III.2. APPROCHES D'INTERVENTION

77. Considérant que les capacités financières et humaines du pays sont limitées, la présente stratégie tient compte de ces limites. C'est ainsi qu'elle privilégie le renforcement des capacités et étale les actions dans le temps (2011 à 2017). En effet, la priorité a été donnée à certaines actions des deux premiers axes, en l'occurrence, le renforcement du contrôle, en particulier le contrôle des IMF et de l'assurance, le développement des centrales d'information, le renforcement des banques, des institutions de micro-finance et des compagnies d'assurance, la modernisation du système de paiement et la mise en place du cadre de gestion de la liquidité de l'Etat et de la dette publique. En effet, sans stabilité et sans une infrastructure performante, il ne peut y avoir approfondissement du secteur. Par exemple, pour être en mesure de contribuer au financement des MPME les IMF doivent être au préalable redressées. Pour pouvoir mettre des ressources longues à la disposition de l'économie, le secteur des assurances doit avoir été assaini.

78. Ce faisant, la stratégie s'appuie à la fois sur des approches et des mesures conventionnelles et sur des mesures innovatrices. Les mesures conventionnelles incluent le renforcement de la réglementation et de la supervision, et le renforcement de la gouvernance -- des mesures essentielles pour assurer la stabilité et la solidité du secteur financier. Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte international actuel.

79. Des approches et mesures innovatrices sont nécessaires pour améliorer l'accès, que ce soit au niveau du financement des MPME et des zones rurales ou de la disponibilité de ressources longues. A titre d'exemple, on peut mentionner, le développement de la banque par téléphonie mobile, la mise en place de l'assurance pluviométrique, le renforcement du crédit bail, l'introduction de la tierce détention, la création des sociétés de capital risque, l'élargissement des activités de la micro finance au crédit bail et au financement de l'habitat, la création d'une caisse de refinancement hypothécaire, la structuration de la demande dans le financement des PME et des zones rurales.

80. Une approche innovatrice est essentielle pour que le secteur financier puisse pleinement contribuer à la croissance économique et au développement du secteur privé. Mais il revient principalement au secteur privé d'être innovateur. Dans ce contexte, l'Etat assure un climat des affaires propice au développement de nouveaux instruments et institutions. Il offre un cadre légal et réglementaire pour que les nouvelles activités puissent se développer, tout en s'assurant que ce cadre n'étouffe pas l'innovation.

81. Enfin la stratégie prend en compte l'appartenance du Burundi à la CAE. Alors que les réformes sont mises en œuvre à un rythme propre au Burundi, elles s'intègrent dans le cadre des réformes au niveau régional. En effet, au niveau du secteur financier, les objectifs de la CAE sont : l'harmonisation de la politique monétaire, la convergence macro économique, la libéralisation du compte de capital, l'harmonisation du cadre légal et réglementaire du contrôle bancaire, le développement du système de paiement, le développement des infrastructures des technologies de l'information, l'intégration des marchés financiers et l'union monétaire.

III.3. OBJECTIFS OPERATIONNELS ET PLAN D' ACTIONS

82. Les orientations stratégiques sont déclinées en objectifs opérationnels selon les secteurs et selon deux thèmes transversaux, en l'occurrence l'accès aux services financiers (dont le financement de l'habitat, des MPME et des zones rurales) et le cadre juridique et judiciaire. Les objectifs

opérationnels visent à apporter des solutions aux faiblesses identifiées dans les différents secteurs. Ainsi :

➤ **Banque centrale et secteur bancaire:**

Les objectifs opérationnels sont de:

(a) *consolider la stabilité du secteur (axe 1) par :*

(i) *la réduction du risque du portefeuille des banques; et*

(ii) *des mesures pour permettre de respecter les normes prudentielles, de réduire le portefeuille compromis et alléger le fardeau des créances compromises;*

(b) *renforcer la réglementation et supervision bancaires (axe 1); et*

(c) *développer le secteur bancaire et augmenter la bancarisation (axe 3).*

➤ **Système de paiement :**

Il s'agit :

(a) *d'établir le cadre juridique, en cohérence avec le cadre de la CAE (axe 4); et*

(b) *d'automatiser le système de paiement (compensation électronique, RBTR, et monétique) en cohérence avec les normes et pratiques de la CAE (axe 2).*

➤ **Secteur des assurances :**

Les objectifs opérationnels sont :

(a) *de renforcer le contrôle des assurances (en application de l'axe 1) par le démarrage effectif de l'ARCA, comme première priorité;*

(b) *de promouvoir le secteur et développer de nouveaux produits, par la restructuration des compagnies nationales (axe 1) comme deuxième priorité et l'ouverture du marché par le développement des courtiers et l'entrée de compagnies étrangères, notamment en provenance de la CAE (axe 3); et*

(c) *de renforcer les capacités techniques des acteurs du secteur (axe 3).*

➤ **Secteur de la micro finance:**

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

(a) *le renforcement de la supervision (cadre légal, meilleure organisation du secteur, et élaboration d'une stratégie nationale de la micro finance) (axe 1)*

(b) *le redressement des IMF- audit suivi d'informatisation, modernisation des SIG, etc., (axe 1) et*

(c) *l'approfondissement du secteur, incluant l'élargissement de la base de clients, de la gamme*

de produits (tels que la micro assurance, des prêts à long terme, des prêts pour l'agriculture, l'éducation ainsi que l'épargne logement), et des partenariats stratégiques (banques, télécom, assurance, poste).

➤ **Secteur de la Prévoyance sociale :**

Il s'agit de :

(a) *restructurer les institutions de prévoyance sociale et renforcer leur gestion (axe 1);*

(b) *renforcer la viabilité financière à long terme) (axe 3); et*

(c) *développer de nouvelles protections (axe 3)*

➤ **Gestion de la trésorerie de l'Etat :**

Les objectifs opérationnels portent sur :

(a) *l'amélioration de la gestion de la dette publique (axe 2) ; et*

(b) *l'amélioration de la gestion de la liquidité systémique (axe 2).*

➤ **Environnement juridique et judiciaire relatif au secteur financier ;**

En application de l'axe 4, il s'agit de :

(a) *renforcer le cadre légal, et*

(b) *renforcer les structures :*

➤ **Financement de l'habitat :**

L'amélioration de ce financement passe par :

(i) *le renforcement du cadre de financement de l'habitat (axe 4) ; et*

l'augmentation des ressources (axe 3) ; et

(ii) *le renforcement de l'offre de financement de l'habitat (axe 3), incluant l'obtention de ressources longues.*

➤ **Financement de la MPME :**

Les objectifs opérationnels sont :

(a) *le renforcement et la structuration de la demande (axe 3) ;*

(b) *le renforcement de l'offre de services financiers (axes 3)*

➤ **Financement rural :**

Son amélioration passe également par:

(a) le renforcement et la structuration de la demande (axe 3) ; et

(c) le renforcement de l'offre de services financiers (axe 3) incluant, entre autres, un appui aux banques, BNDE et IMF, le développement de nouveaux produits (warrantage, crédit bail, crédit solidaire, crédits sur base de cash flow).

➤ **Marchés financiers et financement long:**

Le développement du marché financier et le financement long passeront par la réalisation des objectifs opérationnels suivants :

(a) développer le cadre réglementaire (axe 2) incluant un plan de développement en cohérence avec la CAE

(b) développer les marchés en conformité avec la CAE (axe 2)

IV. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

83. La mise en œuvre du plan d'actions constitue en elle-même tout un programme qui requiert une coordination appropriée des diverses interventions sectorielles et axes transversaux mis en avant par la stratégie.

84. En vue de cette coordination, une unité de coordination et de suivi de la stratégie sera établie par le Ministère des Finances en collaboration avec la BRB pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions ainsi que la coordination des acteurs du secteur et des bailleurs de fonds. Elle aura également pour mandat la recherche de financement supplémentaire. En particulier, il reviendra à cette unité de mettre des chiffres sur les indicateurs d'évaluation présentés dans le plan d'actions et de préciser la façon de vérifier leur réalisation.

85. L'unité aura également pour mandat de conduire une campagne de dissémination de la stratégie en publiant des brochures et en utilisant les médias. Un forum d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie par rapport aux indicateurs de résultat sera organisé annuellement.

86. Structure légère, elle sera composée de quelques experts dans les sous-secteurs couverts par la stratégie. Elle sera dotée d'un budget annuel qui pourrait être pris en charge par les bailleurs de fonds. L'unité sera attachée au cabinet du Ministre des Finances.

87. L'Unité sera coiffée par un Comité de pilotage qui s'informerera régulièrement des progrès dans la mise en œuvre du plan d'actions et donnera les grandes orientations à l'unité de coordination et de suivi.

88. L'Unité et le Comité de pilotage seront mis en place dès l'adoption de la stratégie et du plan

d'actions par le Conseil des Ministres. Le personnel de l'unité d'exécution sera recruté par appel d'offres en fonction des compétences avérées des postulants. Les membres du Comité de Pilotage seront nommés par le Ministre des Finances et représenteront les ministères concernés, la Banque Centrale, les banques commerciales et établissements financiers, les IMF, l'ARCA, les compagnies d'assurance, les Institutions de sécurité sociale, le barreau et les utilisateurs de services financiers à travers la CFCIB.

89. Pour améliorer le suivi du secteur financier et assurer la pérennisation des acquis de la stratégie, le Gouvernement mettra en place au sein du Ministère des Finances une Direction Générale des Affaires monétaires et financières.

Annexe 1 : Liste des bailleurs de fonds actifs dans le secteur financier

La liste suivante présente les principaux bailleurs de fonds intervenant déjà dans la réalisation des objectifs de la Stratégie et au Plan d'Action du Secteur Financier au Burundi. D'autres partenaires techniques et financiers amènent du soutien directement à certains intervenants du secteur, notamment aux IMF et à leur organisme de représentation.

Bailleurs de fonds	Secteur d'intervention
Banque Mondiale (PSD-FSD)	1. Banque centrale et Secteur bancaire 2. Système de paiement 3. Secteur des assurances 7. Environnement juridique et judiciaire
Banque Mondiale (Doing Business)	7. Environnement juridique et judiciaire
FMI (AFRITAC)	1. Banque centrale et Secteur bancaire 6. Gestion de la trésorerie et de la dette publique
Gouvernement des Pays-Bas	4. Secteur de la microfinance 9. Financement de la MPME 10. Financement rural
USAID	1. Banque centrale et Secteur bancaire 9. Financement de la MPME
Coopération technique belge	4. Secteur de la microfinance 9. Financement de la MPME

Annexe 2 : Plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier (2011-2017)

SOUS-OBJECTIF	MESURES A ENTREPRENDRE	ACTEURS	INDICATEURS DE RESULTAT	AXE	PRIORITE	ECHEANCE
1. BANQUE CENTRALE ET SECTEUR BANCAIRE						
<i>Objectif 1 : Consolider la stabilité du secteur bancaire</i>						
Diminuer la vulnérabilité des banques commerciales et établissements financiers	Prendre des mesures (la BRB par le biais de circulaires et contrôles spécifiques) pour s'assurer que les banques et établissements financiers sont conscients des risques auxquels ils sont exposés et les gèrent	BRB	Les banques et établissements financiers contrôlent leurs risques à travers des systèmes de gestion de risques	1	Court terme	2011
Amener les banques commerciales à respecter les principales normes prudentielles et à minimiser le taux de dégradation du portefeuille.	Elaborer un tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la BRB Suivre la mise en place au sein des banques commerciales et établissements financiers de systèmes efficaces d'analyse, d'octroi et de suivi des crédits	Banques commerciales/ établissements financiers/BRB/ ABEF/Bailleurs	Les banques commerciales et établissements financiers sont solvables et liquides. Le taux de dégradation sur les nouveaux crédits a diminué	1	Moyen terme	2012
Alléger le fardeau des créances douteuses et des immeubles sur le portefeuille des	Etudier la faisabilité de l'établissement d'une société de recouvrement des créances et/ou d'une société de gestion des immeubles hypothéqués. Décider du traitement des créances irrécouvrables	BRB/ABEF/ établissements financiers/ Bailleurs	Les créances douteuses inscrites à l'actif des banques et établissements financiers ont été	1	Moyen terme	2012

SOUS-OBJECTIF	MESURES A ENTREPRENDRE	ACTEURS	INDICATEURS DE RESULTAT	AXE	PRIORITE	ECHEANCE
banques et établissements financiers	Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude de faisabilité.	Banques commerciales/ établissements financiers/ BRB/ABEF/ bailleurs	diminuées	1	Moyen terme	2013
Poursuivre la politique de désengagement de l'Etat du secteur bancaire	Encourager par un processus transparent l'entrée au capital de banques et établissements financiers publics de nouveaux partenaires en favorisant des banques de référence solides avec un réseau dans plusieurs pays.	MF/Bailleurs	Les banques et établissements financiers sont renforcés aux niveaux financier et opérationnel	3	Long terme	2014
Renforcer les centrales d'information	Mettre à jour la liste des crédits des banques liquidées dans l'actuelle centrale des risques ;	BRB/ banques commerciales/ établissements financiers	Meilleure connaissance de la situation des emprunteurs	1	Court terme	2011
	Faciliter la consultation par les prêteurs des données concernant leurs clients par, entre autres, une mise en ligne des informations	BRB/bailleurs/ banques commerciales/ établissements financiers	Meilleure connaissance de la situation des emprunteurs	1	Moyen terme	2012
	Baisser le seuil de communication des crédits à la BRB, pour ainsi couvrir les PME ;	BRB/	Meilleure connaissance de la situation des emprunteurs	1	Court terme	2011
	Standardiser le système pour identifier les clients des banques et des institutions financières et introduire un système d'identifiant unique et mettre les informations en ligne;	BRB/bailleurs/ banques commerciales/ établissements financiers	Meilleure connaissance de la situation des emprunteurs	1	Moyen terme	2012

SOUS-OBJECTIF	MESURES A ENTREPRENDRE	ACTEURS	INDICATEURS DE RESULTAT	AXE	PRIORITE	ECHEANCE
	Intégrer les trois centrales en un bureau de crédit et mettre les informations en ligne	BRB/bailleurs/ banques commerciales/ établissements financiers	Centrale d'information plus efficace	1	Moyen terme	2012
	Établir une Centrale de Bilans	BRB/bailleurs/ banques commerciales/ établissements financiers	Meilleure connaissance de la situation des entreprises	1	Moyen terme	2013

Objectif 2 : renforcer la réglementation et supervision bancaires.

Renforcer les capacités de la tutelle des banques et des établissements financiers	Introduire un plan comptable et des normes d'audit pour les banques commerciales et les établissements financiers en conformité avec les normes IFRS	BRB/bailleurs	Les banques commerciales et les établissements financiers appliquent le plan comptable	1	Court terme	2011
	Informatiser le service de supervision au sein de la BRB	BRB/Bailleurs	les opérations de contrôle sont informatisées	1	Court terme	2011
	Elaborer un plan d'intervention d'urgence en cas de crise bancaire systémique	BRB/Bailleurs	Un plan d'intervention est en place	1	Court terme	2011
	Effectuer des tests de résistance annuels des banques commerciales	BRB/ABEF	Tests réalisés et les autorités ont une meilleure capacité de prévoir les difficultés des banques	1	continu	2011-14
	Introduire la supervision basée sur les risques en conformité avec la CAE	BRB/Bailleurs	La prise de risques par les banques commerciales est mieux contrôlée	1	Court terme	2011
	Améliorer le dialogue entre la profession bancaire et la BRB sur la réglementation et les instruments de supervision	BRB/ABEF/ banques commerciales/ établissements financiers	La profession est mieux informée et soutient les actions de la BRB	1	Continu	2011-17

	Signer des protocoles d'accord avec les superviseurs étrangers	BRB	La BRB a des informations sur la situation globale des banques opérant au Burundi	1	Moyen terme	2012
	Réviser la loi bancaire et les normes prudentielles Rédiger une loi sur l'information sur le crédit	BRB/Bailleurs	La réglementation bancaire est aux normes internationales et en conséquence la réglementation et supervision sont en conformité avec un plus grand nombre de principes de Bale.	1	Moyen terme	2011
	Mettre en place un programme de formation des inspecteurs de la BRB	BRB/Bailleurs	La supervision est de meilleure qualité (les rapports sont de meilleure qualité)	1	Continu	2011-14

Objectif 3 : Développer le secteur bancaire et augmenter la bancarisation

Renforcer la BRB	Informatiser la BRB (activités autres que la supervision, le système de paiement et les centrales d'information)	BRB/bailleurs	LA BRB est plus efficace	3	Moyen terme	2012
Renforcer les capacités des banques commerciales	Améliorer la gouvernance d'entreprise Mettre les SIG à niveau Mettre en place un programme de formation des auditeurs, contrôleurs internes, gestionnaires du risque, agents de crédit des banques commerciales et établissements financiers. Considérer la création avec les autres pays de la CAE d'un Institut de Formation des Banques	Banques commerciales/ établissements financiers/ ABEF/BRB/ Bailleurs	Augmentation du volume d'affaires, diminution des coûts d'exploitation, Amélioration des services	3	Moyen terme	2012-13
Augmenter la bancarisation	Mener des campagnes de sensibilisation auprès du public sur le rôle joué par les banques et les établissements financiers	ABEF/ banques commerciales/ établissements financiers/ Bailleurs	Augmentation du taux de bancarisation	3	Moyen terme	2013

Développer l'association professionnelle	Renforcer l'ABEF en ressources matérielles et humaines et échange d'expérience avec des associations professionnelles plus anciennes et plus expérimentée	ABEF/ Bailleurs	L'ABEF améliore ses services à la profession	3	Moyen terme	2011-12
2. SYSTEMES DE PAIEMENT						
<i>Objectif 1 : Etablir le cadre juridique</i>						
Mettre en place le cadre juridique et de gestion	Préciser les missions de la BRB dans le domaine des systèmes et moyens de paiement, notamment en ce qui concerne le contrôle des systèmes de paiement, en cohérence avec les recommandations de la CAE.	BRB/assistant technique/ Bailleurs	Le rôle de la BRB est bien défini	2	Court terme	2011
	Établir un service spécifique, chargé des systèmes et moyens de paiement couvrant trois fonctions principales : i) la définition de la stratégie et de la politique de modernisation de l'infrastructure des systèmes et des instruments de paiement en cohérence avec les plans d'actions de la CAE ; ii) la gestion des projets de modernisation et, après leur mise en place, la gestion opérationnelle des systèmes de paiement automatisés sous la responsabilité directe de la BRB ; et iii) la surveillance des opérateurs (BRB et opérateurs externes) exerçant une activité dans ce domaine pour s'assurer de la bonne application des principes fondamentaux et normes internationales.	BRB/assistant technique/ Bailleurs	La BRB est mieux organisée	2	Court terme	2011
	Réduire la circulation du cash par la mise en place d'un montant plafond pour la sortie des fonds en favorisant l'utilisation de la monnaie scripturale.	BRB	Réduction de la circulation du cash Augmentation du taux de bancarisation	2	Court terme	2011

	Mettre en chantier, en cohérence avec les recommandations et les travaux de la CAE, un cadre juridique et des standards harmonisés, qui couvrent l'ensemble des activités du domaine des systèmes et moyens de paiement.	BRB/assistant technique/ banques commerciales/ Bailleurs/ ABEF	Le cadre juridique est en place	2	Court terme	2011
Objectif 2 : Mettre en place les infrastructures						
Automatiser le système de paiement	Installer un système de compensation électronique pour les paiements de masse	BRB/assistant technique/ Bailleurs	La compensation est plus efficace et plus rapide	2	Court terme	2013
	Demander aux banques commerciales de choisir entre les statuts de participant direct ou de sous participant	Banques commerciales	Les banques commerciales participent de la manière la plus efficace au système de paiement	2	Court terme	2011
	« Sortir » les opérations de gros montant des chambres de compensation et les faire traiter directement en temps réel par les services d'OBI.	BRB/assistant technique	Le traitement des transactions sur les gros montants est plus efficace	2	Court terme	2011
	Mettre en place un système RBTR en cohérence avec la CAE.	BRB/Bailleurs	Les grosses transactions et les transactions urgentes sont réglées en temps réel	2	Long terme	2014
	Organiser avec l'association des banques et la Poste, un groupe de travail faisant le point sur les projets de monétique en cours pour promouvoir une synergie entre eux et l'interopérabilité. Encourager les banques à se regrouper pour développer la monétique	BRB/assistant technique/ ABEF/banques commerciales /Poste/ Bailleurs	La coopération entre les banques et avec la BRB est bien établie	2	Court terme	2011
	Installer un switch pour la monétique	BRB/assistant technique/ ABEF/banques commerciales /Poste/ Bailleurs	L'interbancaire est fonctionnelle	2	Moyen terme	2013

	Animer un groupe de réflexion avec les opérateurs de téléphonie mobile, en s'appuyant sur les expériences similaires dans d'autres pays de la CAE, pour examiner comment encourager le développement du « mobile banking »	BRB/ABEF/ opérateurs de téléphonie mobile/ banques commerciales/ IMF/Poste/ Bailleurs	L'intérêt pour le mobile banking se développe	2	Court terme	2011
	Etablir un cadre réglementaire pour le mobile banking	BRB/ABEF/ Bailleurs	Le cadre est établi	4	Court terme	2011
	Etablir des programmes de formation pour les participants aux systèmes de paiement	BRB/ABEF/ Bailleurs	Les acteurs sont mieux formés	2	Moyen terme	2013

3. SECTEUR DES ASSURANCES

Objectif 1 : Renforcer le contrôle des assurances

Renforcer la supervision	Etablir une agence indépendante avec sa propre gestion et son propre budget ayant le pouvoir d'octroyer et de suspendre des agréments et d'initier des changements réglementaires ; Engager un assistant technique ayant de l'expérience dans le domaine du contrôle des assurances et provenant d'une agence sœur (par exemple, un inspecteur CIMA), pour conduire les efforts d'opérationnalisation de l'agence ; Fournir à l'agence les ressources humaines et matérielles adéquates. Réviser la loi et les décrets afin de fournir à l'agence les pouvoirs nécessaires tout en tenant compte du contexte régional.	MF/bailleurs	L'agence de régulation fonctionne	1	Court terme	2011-12
---------------------------------	---	--------------	-----------------------------------	---	-------------	---------

	Établir un plan comptable pour les compagnies d'assurance et des normes d'audit	MF/agence de régulation/ Bailleurs	Les compagnies suivent un plan comptable approprié	1	Moyen terme	2012
	Auditer chaque compagnie d'assurance en portant une attention particulière aux provisions techniques.	Agence de régulation/ Bailleurs	Les faiblesses des compagnies sont mises au jour	1	Moyen terme	2012
	Revoir les textes réglementaires relatifs aux : activités d'assurance, contrats d'assurance, barémisation des paiements des sinistres, activités de courtage, plan comptable, responsabilité civile des médecins et avocats	MF/agence de régulation/ Bailleurs	Les textes réglementaires ont été modernisés	1	Moyen terme	2011
	Un an après la mise en place effective de l'autorité de régulation, délivrer les agréments pour les sociétés respectant les conditions réglementaires et fermer les autres.	Agence de régulation	Les compagnies en opération respectent les normes prudentielles	1	Moyen terme	2012-13
Renforcer le contrôle systématique des compagnies d'assurance et des courtiers d'assurance	Elaborer un plan de contrôle sur pièces et sur place systématique et périodique des compagnies d'assurance et le mettre en œuvre	Agence de régulation	Le plan de contrôle est disponible, les rapports de contrôle sont disponibles 2 mois après le contrôle	1	Moyen terme	2011
	Faire respecter l'obligation d'assurance automobile, construction et des facultés à l'importation par un contrôle renforcé	Agence de régulation	L'obligation d'assurance est respectée	1	Moyen terme	2013
	Rendre obligatoire l'assurance incendie pour le immeubles commerciaux et ceux des administrations publiques	Agence de régulation	Les immeubles sont mieux protégés et le volume d'assurance augmente	3	Moyen terme	2013
	Préparer une loi des courtiers en assurance	Agence de régulation/ Bailleurs	Les courtiers sont régulés	1	Moyen terme	2013
	Superviser les courtiers en assurance	Agence de régulation/ Bailleurs	Les courtiers observent la loi et sont en bonne santé financière	1	Continu	2013-17

Objectif 2 : Promouvoir le secteur des assurances et le développement de nouveaux produits

Renforcer les compagnies existantes	Recapitaliser les compagnies, réduire les coûts, moderniser la gestion, éliminer les conflits d'intérêt, et informatiser	Agence de régulation	Les compagnies d'assurance sont mieux capitalisées et plus efficaces	1	Moyen terme	2012
Dynamiser le marché	<ul style="list-style-type: none"> Encourager l'ouverture du marché pour la modernisation du secteur : <ul style="list-style-type: none"> via les courtiers, mais encadrés par une réglementation adéquate à créer. via l'implantation de compagnies étrangères, mais avec le maintien de l'obligation de création d'une filiale locale et l'obligation pour les clients de s'assurer dans le pays (éventuellement seulement en fronting) 	Agence de régulation/ ASSUR/ Bailleurs	Le marché est diversifié et le volume d'affaires augmente	3	Moyen terme	2013
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'ASSUR et mener des campagnes de sensibilisation 	ASSUR/ Bailleurs	Le marché est diversifié et le volume d'affaires augmente	3	Continu	2012-17
	<ul style="list-style-type: none"> Encourager l'Etat à s'assurer auprès des compagnies d'assurance 	Etat	Le volume d'affaires des compagnies augmente	3	Continu	2011-17
Améliorer l'information du public sur les différentes garanties et les tarifs des contrats	Publier la liste des assurances offertes et les tarifs des contrats	Compagnies/ Association/ Bailleurs	Meilleure information/sensibilisation du public conduisant à une augmentation du volume d'affaires du secteur des assurances.	3	Moyen terme	2013
Développer des produits d'assurance innovants pour un meilleur taux de pénétration de l'assurance	<p>Introduire la bancassurance dans la loi bancaire</p> <p>Signer des conventions entre les sociétés d'assurance et les banques et IMF pour la distribution de produits d'assurance</p>	BRB/ Banques / assurances/ IMF/Bailleurs	La bancassurance et la micro-assurance sont une réalité	3	Long terme	2014 (banques) 2016 (IMF)

	Développer des assurances des risques agricoles : mener des études de faisabilité en associant les diverses parties prenantes et mettre en œuvre les recommandations et en prenant pour base celles déjà réalisées au niveau de l'OAA.	/ ASSUR/ compagnies d'assurance/ Bailleurs.	Nouveaux produits introduits dans l'assurance agricole	3	Long terme	2016
--	--	--	--	---	------------	------

Objectif 3 : Renforcer les capacités techniques des acteurs du secteur

Améliorer la formation initiale et continue	<ul style="list-style-type: none"> – Organiser des séminaires de formation sur place – Octroyer des bourses pour cofinancer la formation des responsables actuariels/statisticiens au sein de compagnies dans des écoles de statistiques (Yaoundé, Tunis, Abidjan etc.) pour des séjours de quelques mois intensifs – Viser des formations diplômantes – 	ASSUR/ compagnies d'assurance/ Bailleurs.	Les compagnies d'assurance sont mieux gérées	3	Moyen terme	2013
	Considérer avec les autres pays de la CAE la création d'un Institut de Formation des Assurances	ASSUR/ compagnies d'assurance/	Les compagnies d'assurance sont mieux gérées	3	Moyen terme	2013

4. SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Objectif 1: Renforcer la supervision de la microfinance

Renforcer le cadre légal	Réviser le Décret de 2006 pour l'adapter à la situation actuelle de la micro finance (permettre, entre autres, des prêts au-delà du niveau des dépôts ; les opérations de crédit-bail et les prêts pour le logement tout en les soumettant à l'autorisation préalable de la BRB).	BRB/ RIM/ IMF	Le cadre légal a été modernisé	1	Court terme	2011
---------------------------------	---	------------------	--------------------------------	---	-------------	------

Renforcer la supervision par la BRB	Informatiser l'unité de supervision	BRB/Bailleurs	La supervision est renforcée	1	Court terme	2011
	Créer au sein de la BRB deux services distincts l'un pour la supervision bancaire, l'autre pour la supervision de la microfinance, chacun comprenant un sous-service d'agrément, de contrôle sur place et de contrôle permanent	BRB/Bailleurs	La supervision est plus efficace	1	Court terme	2012
	Former du personnel d'inspection sur place et du contrôle permanent (assistance technique de longue durée, participation aux conférences internationales, formation en analyse de risques.)		Les rapports d'inspection sont de meilleure qualité.		Continu	2011-15
	Développer des méthodes d'inspections (y compris un manuel de procédures pour effectuer des inspections courtes et fréquentes)	BRB/assistant technique/ Bailleurs	Les problèmes des IMF sont identifiés plus rapidement	1	Court terme	2011
	Améliorer le dialogue entre la profession de la micro finance et la BRB sur la réglementation et les instruments de supervision	BRB/RIM/ IMF	La profession est mieux informée et soutient les actions de la BRB	1	Continu	2011-17
	Renforcer le traitement des institutions en difficulté. Ajouter la fusion à la gamme des instruments d'intervention	BRB/ Bailleurs	Le redressement ou la clôture d'IMF en difficultés se fait de façon ordonnée	1	Court terme	2011

	Réaliser une campagne de sensibilisation, particulièrement au sujet des dangers de confier son épargne à des institutions n'ayant pas d'agrément	BRB/ RIM/ Administration locales/ Bailleurs	Le public confie son épargne aux IMF agréées	1	Court terme	2012
	Elaborer un rapport d'activité annuel sur les activités et la santé des institutions du secteur destiné aux autorités	BRB	Les autorités ont une meilleure connaissance des IMF	1	Moyen terme	2013
	Etablir un tableau de bord trimestriel de la situation des IMF et des anomalies notées ainsi que des fiches sur chacune des institutions	BRB	Les IMF en difficulté sont identifiées plus rapidement et mieux suivies	1	Moyen terme	2013
	Faire le suivi des recommandations des missions de contrôle et prendre des sanctions contre les IMF qui ne suivent pas les injonctions de la BRB Etablir une matrice de sanctions	BRB	Les IMF respectent la réglementation en vigueur	1	Court terme	2011
Renforcer l'organisation du secteur pour faciliter la supervision	Appuyer les IMF dans la mise en œuvre des dispositions réglementaires (y compris le référentiel comptable et l'envoi à la BRB des rapports par les institutions faitières)	BRB/Bailleurs	Les IMF respectent la réglementation en vigueur	1	Court terme	2011

	Améliorer la production d'information sur le secteur pour le grand public (Rapport annuel sur le secteur)	RIM/Bailleurs	Le public est mieux informé des activités des IMF	1	Moyen terme	2012
	Appuyer les IMF indépendantes à rejoindre des réseaux ; dans le cadre de nouveaux agréments, requérir que les IMF rejoignent des réseaux.	RIM	Diminution du nombre des IMF indépendantes. La BRB a moins d'IMF à superviser	1	Moyen terme	2013
	Apporter un appui technique aux institutions faîtières et renforcer leurs capacités pour leur permettre d'améliorer le contrôle des caisses de base membres Apporter un appui pour la mise en place du référentiel comptable Promouvoir le recours à la notation par les IMF	RIM/ Bailleurs	Meilleur respect des normes prudentielles par les IMF, vérifié dans les rapports de la BRB La BRB et les IMF disposent de bons outils pour apprécier la performance de ces dernières	1	Moyen terme	2014
	Adopter une politique nationale et une stratégie spécifique à la micro finance Appuyer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions national	MEF/RIM/ Bailleurs	Le renforcement du secteur de la micro finance se fait selon un plan établi de commun accord.	3	Court terme Moyen / long terme	2011 2012-17

Objectif 2 : Redresser les IMF

Restructurer et renforcer les IMF	Conduire un audit organisationnel et financier de chaque IMF intéressée	IMF/RIM/ Bailleurs	Les IMF ont une meilleure connaissance de leur situation	1	Court/ Moyen terme	2011-12
	Elaborer un plan d'actions pour le renforcement durable de chaque IMF auditée incluant la formation, en particulier des élus et l'appui conseil (structuration, redressement, développement de nouveaux produits, procédures performantes d'analyse, d'octroi et de suivi des crédits, gestion financière, plan d'affaires, contrôle interne) Appui particulier à la FENACOBU	IMF/Bailleurs	Efficacité accrue des IMF telle que mesurée par le volume d'affaires, la qualité du portefeuille, les coûts d'exploitation, portée.	1	Court/ Moyen terme	2011-13

	Promouvoir l'informatisation des IMF	IMF/Bailleurs	Efficacité accrue des IMF	1	Court/ Moyen terme	2011-13
	Développer les SIG	IMF/Bailleurs	Efficacité accrue des IMF	1	Court/ Moyen terme	2011-13
Objectif 3 : Approfondir le secteur¹⁴						
Accroître les capacités opérationnelles des IMF	Renforcer les services offerts par la BNDE aux IMF Créer des organes financiers afin de fournir des services aux IMF et aux réseaux Mobiliser les ressources de refinancement pour les IMF. Tout en respectant les règles du marché, favoriser la rétrocession des surplus de liquidité des IMF dans le secteur	IMF/ RIM/ BNDE/ Bailleurs	Les IMF et réseaux ont accès à une gamme variée de services financiers	3	Moyen terme	2013 (BNDE) 2015 (autres organes) 2013 (refinance)
Accroître l'information sur les emprunteurs	Développer le Centre d'Echange d'Informations et le placer au sein du bureau de crédit	BRB/ Bailleurs	L'octroi des crédits par les IMF est amélioré	3	Moyen/ terme	2011
Développer l'association professionnelle	Renforcer le RIM en ressources matérielles et humaines et assurer sa pérennité Appuyer les programmes de formation offerts par le RIM	RIM/Bailleurs	Le RIM améliore ses services à la profession	3	Moyen terme	2012-14 2012-17
Améliorer la fiscalité	Réaliser une étude sur la fiscalité du secteur de la micro finance	MF/ Bailleurs	La fiscalité est favorable au développement des activités de micro-finance	3	Moyen terme	2013

¹⁴ A lire avec le financement de la MPME et le financement rural ou les IMF ont un rôle important à jouer

Accroître la gamme des services et la pénétration	Promouvoir l'épargne, notamment à l'habitat et scolaire Promouvoir le crédit productif (rural, MPME, Crédit-bail) Promouvoir autres services financiers	IMF/ Bailleurs	Les clients des IMF ont accès à des nouveaux produits	3	Moyen/ Long terme	2013-15
	Développer des partenariats entre les IMF, assurances et Télécom	IMF	Les clients des IMF ont accès à des nouveaux produits	3	Long terme	2016

5. SECTEUR DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Objectif 1 : Restructurer les institutions de prévoyance sociale et Renforcer leur gestion

Améliorer la gouvernance et se conformer aux normes internationales de gouvernance des institutions de prévoyance sociale	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'INSS et la MFP : adopter des statuts découlant des dispositions du Code de la Sécurité Sociale (loi n°1/10 du 16 juin 1999) pour la mise en place d'une gestion paritaire et non tripartite. 	INSS/MFP/ MFPTSS	Les instituts de prévoyance sociale sont cogérés les employeurs et les travailleurs.	1	Moyen terme	2012
	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la convention signée par l'État et l'INSS concernant la prise en charge par l'État des victimes de guerre 	INSS/MFPTSS		1	Continu	2011-17
	<ul style="list-style-type: none"> Moderniser la gestion de l'INSS et de la MFP (informatisation, déconcentration, recouvrement, audit interne, renforcement des capacités, etc.) 	INSS/MFP/ MFPTSS/ Bailleurs	Les deux institutions sont mieux gérées	1	Moyen terme	2012
	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage des activités de l'ONPR 	MFPTSS/ Bailleurs	L'ONPR est opérationnel respecte ses obligations	1	Court terme	2011

Objectif 2 : Renforcer la viabilité financière à long terme des régimes de retraite

Réduire le déficit à long terme de la branche « pensions ».	Entreprendre une réforme paramétrique de l'INSS : mise en œuvre des recommandations des études actuarielles en cours (cotisations, prestations, plafond, revalorisation des pensions)	INSS/ Bailleurs	Le déficit de la branche pension de l'INSS est réduit	1	Moyen terme	2013
--	---	-----------------	---	---	-------------	------

Renforcer les capacités des acteurs	Etablir des programmes de formation pour la direction et les employés des deux caisses	INSS/MFP/ MFPTSS/ Bailleurs	Les institutions fonctionnent de façon plus efficace	3	Moyen terme	2013
Objectif 3 : Développer de nouvelles protections						
Développer le régime complémentaire obligatoire de retraite basé sur la capitalisation	Mener une étude de faisabilité pour le régime complémentaire obligatoire de retraite basé sur la capitalisation pour les salariés du privé, les salariés du public, et les travailleurs non salariés	INSS/MFPTSS / Bailleurs	L'étude est disponible	3	Long terme	2014
	Mettre en œuvre des recommandations	INSS/ MFPTSS/ Bailleurs	Régime complémentaire en place	3	Long terme	2015
Etendre la couverture obligatoire à de nouveaux produits et de nouvelles catégories de population	-Finaliser l'étude de faisabilité sur l'assurance maladie maternité pour le secteur rural et informel, -Mener une étude de faisabilité pour l'extension de la couverture pour les autres branches et les autres catégories de population.	INSS/ MFPTSS/ Bailleurs	Les études sont disponibles	3	Long terme	2014
	Mettre en œuvre les recommandations	INSS/ MFPTSS/ Bailleurs	Un plus grand nombre de travailleurs bénéficient de protection sociale	3	Long terme	2016

6. GESTION DE LA TRESORERIE DE L'ETAT ET DE LA DETTE PUBLIQUE

Objectif 1: Améliorer la gestion de la dette publique

Gérer l'ensemble de la dette (extérieure et intérieure) de manière cohérente et globale, en diminuant l'incertitude pour les acteurs du marché.	<ul style="list-style-type: none"> - Publier chaque année la stratégie de la dette à moyen terme et les plafonds annuels d'endettement. - Elaborer une stratégie de la dette publique - Faire un bilan annuel des opérations réalisées. - Établir les profils de remboursement de la dette totale. - Adopter un texte réglementant les modalités et les procédures d'évaluation et d'audit de la gestion de la dette publique. - Adopter et mettre en application un manuel de procédures pour l'ensemble de la chaîne de la dette publique. - Renforcer les compétences (par formation et recrutement) au sein du ministère des Finances. Prévoir notamment des compétences juridiques, informatiques, d'analyse financière et d'encadrement. - Elaborer et adopter une charte sur l'endettement public. - Créer un comité national de la dette publique. - Diffuser régulièrement des statistiques et analyses sur la dette publique 	MF/BRB/ Bailleurs	La dette publique est mieux gérée	2	Court/ Moyen terme	2011-12
	La charte est adoptée Le comité est opérationnel					
	<ul style="list-style-type: none"> - Clarifier l'articulation des différents objectifs de gestion de la dette et arbitrer entre les risques relatifs à la gestion de la dette publique et le coût des différentes stratégies possibles. 	MF/BRB/ Bailleurs	La dette publique est mieux gérée	2	Court terme	2011

Améliorer la gestion des titres d'État et la rendre plus sensible aux signes du marché.	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la fiabilité des prévisions de trésorerie, émettre des titres chaque semaine en respectant le programme d'adjudication préannoncé et les montants annoncés, - Tenir compte de la volatilité des ressources extérieures en calibrant les émissions par rapport à un objectif de solde du compte de l'État à la BRB. - Rester dans la limite du crédit intérieur net à l'État afin de ne pas mettre en cause l'objectif de désendettement. - Harmoniser l'objectif de solde du compte du Trésor à la BRB et le plafond du crédit intérieur net 	MF/BRB/ Bailleurs	La dette publique est mieux gérée	2	Court terme	2011
	<p>Diminuer progressivement les avances de la Banque centrale à l'État et les remplacer par la souscription de titres du Trésor par le secteur financier et surtout non financier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter progressivement la maturité des titres émis. - Favoriser l'accès au marché des investisseurs de la Communauté d'Afrique de l'Est. - fixer les règles de conservation de titres et vérifier que les banques les respectent, notamment via un système de gestion de comptes titres adapté. 	MF/BRB/ Bailleurs	La dette publique est mieux gérée	2	Court / Moyen/ Long terme	2011-2016

	<p>Lancer le marché secondaire des titres du Trésor.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions trimestrielles d'information sur l'émission de la dette avec les banques commerciales - Remplacer les appels d'offre de la BRB par des opérations de type « open market » sur titres de l'État (achats/ventes et pensions livrées) et augmenter la pondération des bons du Trésor dans le coefficient de liquidité. - Mettre en place un système de courtiers primaires (primary dealership system) 	MF/BRB/ bailleurs/ ABEF/banques commerciales/ Bailleurs	Le marché secondaire de titres du Trésor est opérationnel	2	Court terme	2011
				2	Moyen terme	2012
	Améliorer le système de conservation et de transfert des titres : développer un véritable système de conservation de titres (fonctions de dépositaire) et de transfert (système de règlement de titres) permettant l'échange sécurisé des titres contre les espèces.	MF/BRB/ Bailleurs	Le marché est plus efficace	2	Moyen terme	2012

Objectif 2 : Améliorer la gestion de la liquidité Systémique

Améliorer la gestion de la liquidité domestique	Décomposer la cible de base monétaire en objectifs intra-trimestriel. Coordonner les interventions de gestion de la liquidité bancaire avec l'objectif de base monétaire.	MF/BRB/ Bailleurs	Gestion de la liquidité améliorée	2	Court terme	2011
--	--	----------------------	-----------------------------------	---	-------------	------

7. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET JUDICIAIRE RELATIF AU SECTEUR FINANCIER

Objectif 1 : Renforcer le cadre légal

Moderniser le cadre légal	Elaborer et promulguer une loi sur la liquidation des banques et établissements financiers et institutions de micro finance	MJ/Bailleurs	Les liquidations de banques et établissements financiers sont mieux gérées.	4	Moyen terme	2012
----------------------------------	---	--------------	---	---	-------------	------

	<p>Améliorer le cadre juridique de prise et de réalisation de garanties hypothécaires et plus généralement faciliter la création, la publicité et la réalisation des gages et nantissements</p> <p>Améliorer les sûretés mobilières notamment par :</p> <p>i) l'appui au cadre de fonctionnement du registre du commerce et le financement adéquat de ses opérations ; ii) l'introduction de méthodes complémentaires de publicité des sûretés (par exemple, l'apposition de plaques sur les biens nantis) ; et iii) la finalisation du cadre juridique concernant les nantissements des stocks et équipements et la tierce détention grâce à l'adoption d'une loi précisant les biens susceptibles d'être nantis.</p>	MJ	Les crédits augmentent avec un meilleur usage du gage	4	Court/ Moyen terme	2011-13
	Actualiser et vulgariser le rapport 2007 de l'Association des Banques et Établissements Financiers du Burundi relatif à la problématique du recouvrement des créances compromises par les banques et établissements financiers et mise en œuvre de mesures	ABEF/Banques commerciales/ Etablissements financiers/ Bailleurs	Le recouvrement des créances est amélioré	4	Court/ Moyen terme	2011-12
Vulgariser les textes	Faire connaître les textes et lois en Kirundi	MJ/ Bailleurs	Meilleure connaissance de la loi par la population	4	Long terme	2015
	Organiser des séminaires, conférences, dont une table ronde justice-institutions financières	MJ/ Bailleurs	Meilleure connaissance de la loi	4	Moyen terme	2012
	Renforcer la publication régulière du BOB	MJ/ Bailleurs	Meilleure connaissance de la loi	4	Moyen terme	2013
	Collecter les arrêts, et les jugements de la Cour Suprême Informatiser le système, pour développer la jurisprudence	MJ/ Bailleurs	Meilleure connaissance de la loi	4	Long terme	2014
Objectif 2 : Renforcer les structures						
Adapter les structures et	Créer une chambre d'enquête au sein des tribunaux de commerce	MJ	Le Concordat judiciaire peut être mis en œuvre	4	Court terme	2011

procédures	Augmenter sensiblement chaque année le budget pour l'administration de la justice et pour les instances judiciaires	MF/MJ	L'administration de la justice dispose de plus de moyens	4	Moyen terme	2012
	Ouvrir les registres pour l'enregistrement de gages à tout créancier	MF	Le crédit augmente suite à une plus grande facilité de prise de gage	4	Moyen terme	2012
	Réglementer et développer la profession d'huissier	MJ	Les huissiers contribuent au recouvrement des créances	4	Moyen terme	2012
	Simplifier les procédures de recouvrement. Avoir recours plus fréquemment aux procédures accélérées.	MJ/ Bailleurs	Meilleur recouvrement	4	Moyen terme	2012
	Etablir les textes d'application des procédures d'arbitrage Opérationnaliser le centre d'arbitrage commercial ; nommer et former des arbitres	MJ/ Bailleurs	Développement de l'arbitrage	4	Moyen terme	2012
Améliorer la gestion des ressources humaines	Offrir de la formation spécialisée en droit aux principaux acteurs (magistrats, auxiliaires de justice, avocats, notaires, officiers de registres, conservateurs de titres fonciers, etc.)	MJ/ Bailleurs	Amélioration des décisions de justice	4	Continu	2011-15
	Réformer la loi portant statut des magistrats et le code de déontologie professionnelle	MJ/ Bailleurs	Amélioration des décisions de justice	4	Court Moyen terme	2011-12
8. FINANCEMENT DE L'HABITAT						
Objectif 1 : Renforcer le cadre de développement du financement de l'habitat						
Développer le cadre légal	Finaliser la mise en œuvre d'une politique nationale de l'habitat.	ML	Le financement de l'habitat augmente	4	Court terme	2011
	Accélérer l'amendement du Code Foncier et mettre rapidement en œuvre ce code.	ML	Le financement de l'habitat augmente	4	Court terme	2011
Objectif 2 : Renforcer l'offre de financement de l'habitat						
Augmenter les ressources pour le financement de l'habitat	Allouer plus de ressources budgétaires pour l'enregistrement des terrains et pour le cadastre	MF	La prise de garantie est facilitée	3	Court terme	2011

	Encourager la fourniture de ressources à long terme par l'INSS, les compagnies d'assurance et autres investisseurs potentiels	INSS/ compagnies d'assurance	Le financement de l'habitat augmente	3	Moyen terme	2013
	Encourager le développement de plans d'épargne logement pour les banques, établissements financiers et IMF	Banques commerciales/ Etablissements financiers/AB EF/IMF/RIM	Le financement de l'habitat augmente	3	Moyen terme	2013
	Promouvoir les produits de financement de l'habitat fournis par les IMF	RIM/IMF/ Bailleurs	Le financement de l'habitat augmente	3	Long terme	2014
	Créer une caisse de refinancement hypothécaire	ML/MF/Bailleurs	Le financement de l'habitat augmente	3	Long terme	2016
Renforcer les institutions	Fournir une formation en financement de l'habitat	ML/Bailleurs/ Banques commerciales/ Etablissements financiers	Le financement de l'habitat augmente	3	continu	2011-14
	Transformer le FPHU en une banque de l'habitat, permettant, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> - Une mobilisation de l'épargne de la diaspora, - Une augmentation des interventions du FPHU dans les centres urbains, - Des interventions en zones rurales. Etablir des liens entre le FPHU et les IMF	ML/FPHU/ IMF	Le financement de l'habitat augmente	3	Moyen terme	2013
	Introduire des hypothèques à long terme avec taux d'intérêt renégociable tous les trois ans	ML/FPHU/ banques commerciales/ Bailleurs	Le financement de l'habitat augmente	3	Long terme	2015

	Conduire une étude de faisabilité relative à la création d'un fond de garantie des crédits à l'habitat	ML/ Bailleurs	Etude disponible		Moyen terme	2012
	Mettre en œuvre les recommandations		Le financement de l'habitat augmente		Long terme	2014
	Encourager le développement de la promotion immobilière	ML	Le parc immobilier augmente	3	Long terme	2014

9. FINANCEMENT DES MPME

Objectif 1 : renforcer et structurer la demande

Renforcer la capacité des MPMEs	Offrir une assistance technique en gestion comptable et financière, en plan d'affaires, en montage de dossiers bancables, en technologie et en accès aux marchés en particulier en renforçant ou mettant en place des centres de services aux MPME	Gouvernement / Bailleurs	Les MPME ont un meilleur accès au crédit	3	Moyen terme	2012
	Renforcer et professionnaliser les prestataires de service aux MPME	Gouvernement /bailleurs	Les prestataires offrent un soutien de meilleure qualité	3	Moyen/ Long terme	2012-14
	Revoir l'ensemble des procédures administratives pour l'enregistrement des MPME afin de faciliter leur formalisation (registre de commerce, fiscalité, etc.) Evaluer la possibilité d'avoir un guichet unique et sensibiliser les MPME à l'importance de la formalisation	Gouvernement / Bailleurs	Les MPME se formalisent	4	Long terme	2014

Objectif 2 : renforcer l'offre de services financiers

Renforcer les institutions	Établir des services spécialisés dans l'offre de crédit aux MPME au sein des banques commerciales	Banques/ Bailleurs	Augmentation du crédit bancaire aux MPME	3	Moyen terme	2012
	Développer une garantie partielle de portefeuille assortie d'une assistance technique aux banques commerciales et établissements financiers pour développer le crédit aux MPME	Banques / Bailleurs/ MF	Les banques augmentent leurs crédits aux MPME	3	Moyen terme	2012

	<p>Offrir une assistance technique aux banques, dont la BNDE, et IMF pour développer des approches et produits adaptés aux besoins des MPME</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédits basés sur le cash flow par opposition aux crédits basés sur la valeur des actifs - étude sur le crédit-bail et mise en œuvre des recommandations - étude sur le capital-risque et mise en œuvre des recommandations 	Banques/ Bailleurs	Les banques augmentent la gamme de produits offerte aux MPME	3	Moyen/ Long terme	2013-14
	Encourager l'établissement d'IMF spécialisées dans l'offre de crédit aux MPME	Banques/ Bailleurs	Augmentation du crédit des IMF aux MPME	3	Long terme	2014
	Encourager le développement de sociétés de crédit bail et de capital de risques	MF/ Bailleurs	Les MPME ont accès au financement long et au capital	3	Long terme	2015
	Développer des partenariats banques / postes / opérateurs de téléphonie mobile pour la fourniture de produits innovants.	Banques/poste/ opérateurs de téléphonie mobile	Développement du mobile banking	3	Moyen terme	2012
	Permettre l'accès à un système diversifié de garanties prenant en compte les gages, nantissements avec un système d'enregistrement et de gestion de ces sûretés	BRB/MJ/ Banques	Augmentation du crédit bancaire aux PME	3	Long terme	2014
Augmenter l'accès aux ressources longues	Négocier des lignes de crédit/financements auprès de bailleurs de fonds	MF/Bailleurs	Les investissements des MPME sont financés par des ressources longues	3	Moyen terme	2012
	Obtenir des ressources longues des compagnies d'assurance et des institutions de sécurité sociale	Compagnies d'assurance/ INSS	Les investissements des MPME sont financés par des ressources longues	3	Moyen terme	2012

10. FINANCEMENT RURAL

Objectif 1 : renforcer et structurer la demande

Structurer la demande	Promouvoir la création d'associations de producteurs en vue de la structuration de la demande de crédit et aider les producteurs dans l'établissement d'états financiers fiables et de plans d'affaires Former les producteurs au crédit et à l'utilisation du crédit Renforcer l'encadrement du monde rural aux activités génératrices de revenu	Ministère/ bailleurs	Producteurs mieux structurés ont un meilleur accès au crédit	3	Moyen terme	2012
	Renforcer et professionnaliser les prestataires de service aux entreprises rurales	Ministère Agriculture	Les prestataires offrent un soutien de meilleure qualité	3	Moyen/ Long terme	2012-14

Objectif 2 : renforcer l'offre de services financiers

Renforcer les institutions Renforcer les institutions	Renforcer les capacités techniques et de gestion de la BNDE, accroître son efficacité et réduire le coût de ses ressources financières.	BNDE/ Bailleurs/ gouvernement	Le refinancement des IMF est facilité	3	Moyen terme	2012
	Établir des conventions entre la BNDE et les IMF sur les champs d'intervention et le refinancement Limiter les interventions directes de microcrédit de la BNDE	IMF/RIM/ BNDE	L'accès au crédit en milieu rural est amélioré.	3	Moyen terme	2013
	Accroître les ressources financières de la BNDE pour le refinancement des IMF, notamment à moyen et long terme	BNDE/ Bailleurs	Les ressources pour le financement rural sont accrues et centralisées	3	Moyen terme	2013
	Conduire une analyse du FMCR sur la base des trois études de 2009/2010 Mettre en œuvre les recommandations de l'étude	BNDE/ Bailleurs	Refinancement des IMF est amélioré	3	Moyen terme	2012
	Etablir au sein des IMF des départements spécialisés pour les crédits à l'agriculture et former celles-ci aux techniques de crédit à l'agriculture	IMF / Bailleurs	Les IMF augmentent leurs crédits aux producteurs agricoles	3	Moyen terme	2013

	Etudier la faisabilité et les modalités de mise en place d'une banque postale.	Poste/MF/ Bailleurs	Etude complétée et mise en œuvre des recommandations.	3	Moyen terme	2012
	Revoir les modalités de financement de la filière café dans le contexte de la privatisation, revoir l'utilisation du fonds de stabilisation et assurer une veille.	ARFIC/ INTERCAFÉ/ Banques/BRB/ Bailleurs	Pas d'interruption dans le financement de la filière café	3	Court terme	2011
Développer de nouveaux instruments	Appuyer le développement d'approches et de produits adaptés pour le financement des filières par les IMF (warrantage, nantissement de stocks, crédit triangulaire, crédit bail, crédit solidaire, fonds de garantie villageois)	IMF/RIM/ Bailleurs/ FORCE	Les acteurs ruraux ont davantage accès au crédit	3	Moyen terme	2013
	Développer des crédits sans garanties sur la base du cash flow.	Banques / MF/ Bailleurs/ IMF	Augmentation des crédits aux producteurs agricoles	3	Moyen terme	2013
	Expérimenter l'assurance pluviométrique et autre produits de couverture des catastrophes naturelles pour la production du café et autres cultures de rente.	MF/ compagnies d'assurance/ Bailleurs	Etude réalisée et expérimentation menée	3	Moyen terme	2014

11. MARCHES FINANCIERS ET FINANCEMENT LONG

Objectif 1 ; Développer le cadre réglementaire

Finaliser le plan de développement du marché financier dans le cadre de la CAE	Prévoir l'amélioration du cadre juridique, institutionnel et opérationnel, l'augmentation de la base des investisseurs et de l'offre de produits financiers	MF/BRB/ Bailleurs	Le plan de développement a été finalisé	4	Court terme	2011
Améliorer le cadre juridique et institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place la réglementation des marchés financiers en cohérence avec le cadre de la CAE - Mettre en place une autorité de régulation des marchés financiers en cohérence avec la CAE 	MF/BRB/ Bailleurs	Le cadre légal, juridique et institutionnel est en place L'autorité de régulation est opérationnelle.	4	Moyen terme	2012

Objectif 2 : développer les marchés

Développer le marché monétaire	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le marché interbancaire - Développer le marché des pensions livrées - Lancer le marché secondaire des bons du Trésor 	BRB/banques commerciales/ Bailleurs	Le marché monétaire/interbancaire est plus efficace	2	Court terme	2011-12
Développer le marché obligataire	Développer le marché des titres d'Etat et ouverture à la sous-région	MF/BRB/ Bailleurs	Les marchés primaires et secondaires sont opérationnels	2	Moyen terme	2013
	Développer le marché des titres d'entreprises privées et ouverture à la sous-région.	BRB/ Bailleurs	Les marchés primaires et secondaires de titres privés sont opérationnels	2	Long terme	2015
Augmenter la disponibilité de ressources longues	Encourager les compagnies d'assurance et les instituts de prévoyance sociale à mettre des ressources longues à la disposition de banques commerciales par le biais de placements privés	Compagnies d'assurance/ INSS	Les banques disposent de plus de ressources longues	3	Moyen terme	2013
	Rechercher des ressources longues auprès de bailleurs tels la BAD et la BID	Banques commerciales/ BNDE	Les banques disposent de plus de ressources longues	3	Moyen terme	2012
Développer le marché des actions	Développer le marché des actions	MF/BRB/ Bailleurs	Meilleure capitalisation des entreprises	3	Long terme	2016
Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du marché financier	Renforcer les capacités des partenaires du marché financier par un vaste programme d'éducation du public et de formation des intervenants sur le marché.	Acteurs du marché financier/ autorité de régulation/ Bailleurs	La qualité des intervenants est renforcée	3	Moyen terme	2013

12. MECANISME DE SUIVI

Mettre en place un mécanisme de suivi pour la mise en œuvre de la stratégie	Créer une unité permanente de coordination et suivi de la stratégie et du plan d'actions	MF/BRB/ Bailleurs	Le plan d'actions est mis en œuvre et le suivi/évaluation technique de cette mise en œuvre est assuré par l'unité		continu	2011-17
	Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication					
	Organiser des forums avec les intervenants					
	Mettre en place le comité de pilotage de la réforme du secteur financier	MF/BRB	Le plan d'actions est mis en œuvre et le suivi/évaluation de cette mise en œuvre est assuré par le Comité		continu	2011-17
Mettre en place un cadre institutionnel au Ministère des Finances	Créer une structure permanente en charge des questions monétaires et financières au sein du Ministère des Finances	MF/ Bailleurs	Le suivi des questions monétaires et financières au sein du ministère est amélioré		Court terme	2011

Annexe 3 : ordonnance création du comité national d'élaboration

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU MINISTRE
DES FINANCES

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N° 540/785 DU 18 MAI 2010 PORTANT
CREATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE NATIONAL D'ELABORATION
DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR
FINANCIER AU BURUNDI.**

LA MINISTRE DES FINANCES,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la loi n° 1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques ;

Vu la loi n° 1/34 du 02 décembre 2008 portant Statuts de la Banque de la République du Burundi ;

Vu le décret n° 100/72 du 18 octobre 2005 portant Structure et Missions du Gouvernement du Burundi ;

Vu le décret n° 100/14 du 29 janvier 2009 portant nomination des membres du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le décret n° 100/94 du 04 novembre 2005 portant Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances ;

Considérant le programme des réformes économiques convenu entre le Gouvernement du Burundi et le Fonds Monétaire International ;

ORDONNE :

I. DE LA CREATION ET DU MANDAT

Article 1 : Il est créé un Comité National chargé de l'élaboration de la stratégie de développement du secteur financier au Burundi.

1

Article 2 : Le Comité a pour mandat de travailler à la définition consensuelle des grands axes de la stratégie, à la rédaction du document de stratégie et à l'élaboration de la matrice du plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie.

II. DE LA COMPOSITION DU COMITE

Article 3 : Le Comité National d'élaboration de la stratégie de développement du secteur financier est composé comme suit :

- Monsieur Thacien NZEYIMANA, Conseiller au Cabinet du Ministère des Finances, Président ;
- Monsieur Joseph BAHIZI, Responsable du Service des Marchés Monétaire et Financier à la Banque de la République du Burundi, Vice-Président ;
- Monsieur Jean CIZA, Administrateur Directeur Général de la Banque Commerciale du Burundi (BANCOBU) et Président de l'Association des Banques, Membre ;
- Monsieur Daniel KINIGI, Commissaire Général Adjoint du Service Chargé des Entreprises (SCEP), Membre ;
- Monsieur Novat NIYUNGEKO, Directeur Général des Assurances BICOR et Président de l'Association des Assurances, Membre ;
- Monsieur Daniel MAROMBO, Directeur Administratif et Financier de l'Institut de Sécurité Sociale (INSS), Membre ;
- Madame Félicité RUKUNDO, Conseillère au Cabinet du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, Membre ;
- Monsieur Amatus BURIGUSA, Conseiller au Cabinet du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Membre ;
- Monsieur Ernest NZITONDA, Conseiller au Cabinet du Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction, Membre ;
- Madame Antoinette MACUMI, Conseillère au Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Membre ;
- Monsieur Cyprien NDAYISHIMIYE, Secrétaire Exécutif du Réseau des Institutions de Micro Finance (RIM), Membre ;
- Madame Geneviève BUZUNGU, Représentant la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CCIB), Membre ;
- Maître Anatole MIBURO, Représentant les professions libérales, Membre.

Article 4 : Le Comité pourra s'adjoindre ponctuellement toute autre personne dont les compétences sont jugées nécessaires.



2

III. DE LA METHODOLOGIE ET DU FONCTIONNEMENT

Article 5 : Pour l'exécution de son mandat, le Comité s'appuiera sur les rapports des consultants engagés à l'effet notamment des études de référence en micro-finance, en financement du secteur rural et des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Le Comité s'appuiera également sur les conclusions des missions conjointes Banque Mondiale/FMI d'évaluation du secteur financier et du climat des affaires au Burundi.

Article 6 : Le Comité organisera des consultations et participera aux réunions des acteurs du secteur financier et des bailleurs de fonds où la stratégie et le plan d'actions seront passés en revue.

Le Comité validera ensuite la version finale de la stratégie et du plan d'actions qui seront soumis au Conseil des Ministres pour adoption.

IV. DU CHRONOGRAMME D'ACTIVITES ET DU FINANCEMENT


Article 7 : Le Comité adoptera, à sa première réunion, un chronogramme d'activités de ses travaux. Le rapport final de ces travaux devra être remis au Ministre des Finances au plus tard à la fin du mois de janvier 2011. La stratégie et le plan d'actions devront être soumis pour l'adoption en Conseil des Ministres.

V. DE L'ENTREE EN VIGUEUR

Article 8 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 18 Mai 2010

LA MINISTRE DES FINANCES


Clotilde NIZIGAMA

